



## Délai présentation offre de prêt immobilier

-----  
Par Kinesia

Bonjour,

Je suis en train de vendre mon local professionnel (promesse de vente signée le 12 novembre). L'acheteur doit présenter au notaire une offre de prêt avant le 19 janvier.

Je viens d'avoir l'acheteur au téléphone qui dit que ça traîne un peu: elle a eu 2 propositions de prêt mais par mail et non par courrier.

Ma question est la suivante: Une fois le courrier recommandé d'offre de prêt reçu par l'acheteur celui ci doit encore attendre au moins 10 jours pour le retourner signé. Est ce que la dead line du 19 janvier correspond:

- à la présentation du courrier papier de l'offre de prêt signé par la banque
- ou bien de l'offre de prêt signé et retourné à la banque par l'acheteur...

La dernière option rajoute 10 jours et j'ai très peur qu'avec les fêtes de Noël les délais ne soient pas respectés...

D'avance je vous remercie pour vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

L'offre de prêt ne peut être acceptée que le 11e jour après réception par l'emprunteur.

Ce délai doit donc être pris en compte pour finaliser la vente.

L'acheteur doit présenter au notaire une offre de prêt avant le 19 janvier.

Et sinon, que se passe-t-il ?

-----  
Par Kinesia

Merci pour votre réponse.

sinon pas de vente j'imagine...a moins que ce soit possible de faire un avenant et décaler cette date mais je n'y crois pas trop...Ce que je souhaite de mon côté c'est que la vente aille jusqu'au bout

-----  
Par yapasdequoi

il ne faut pas imaginer ... mais (re)lire le compromis qui définit précisément la suite à donner.

-----  
Par Kinesia

Si je pose la question ici c'est que j'ai relu la promesse de vente et que je n'ai pas trouver la question à ma réponse, et que mon notaire est en weekend...

-----  
Par yapasdequoi

Sans lire le texte, on ne peut pas répondre sérieusement.

Soit c'est une option qui tombe à telle date et donc ensuite chacun reprend sa liberté

Soit c'est une date à laquelle vous pouvez mettre en demeure de signer ou de payer une indemnité

Soit ... autre chose

selon ce que le notaire a rédigé et que vous avez signé.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

D'ici le 19 janvier l'offre de prêt aura eu le temps d'arriver et l'acheteur de l'accepter.

Quoiqu'il en soit, même si les délais sont dépassés, tant que ni le vendeur ni l'acheteur ne se rétracte, tout est bien.  
Personne ne vous empêchera de vendre.